



## congé maternité et contrat renouvelable dans la fonction publique

Par **jopa94**, le **19/10/2009** à **23:52**

Bonjour,

Je suis assistante spécialisée d'enseignement artistique (contractuelle dans la fonction publique) pour une mairie et sous contrat d'un an renouvelable depuis deux ans . Mon contrat se termine au 31 aout .J'aimerais savoir ce qu'il se passerait dans la situation suivante : je suis enceinte et mon congé maternité se termine le 31 octobre.Ma responsable souhaite renouveler mon contrat, que peut faire la mairie ?

- La mairie renouvelle mon contrat à partir du 1er septembre et je reprends mon poste comme si de rien n'était à la fin de mon congé.
  - La mairie renouvelle mon contrat mais seulement à partir de la fin de mon congé et je ne touche pas de salaire pendant deux mois.
  - La mairie peut ne pas renouveler mon contrat sans avoir à se justifier puiqu'à l'origine il s'agit d'un contrat d'un an ou prend le motif de la grossesse pour la non aptitude à enseigner et justifier du non renouvellement.
- Je vous remercie par avance.